RIGUEPEU - Carte Communale - Plan de zonage

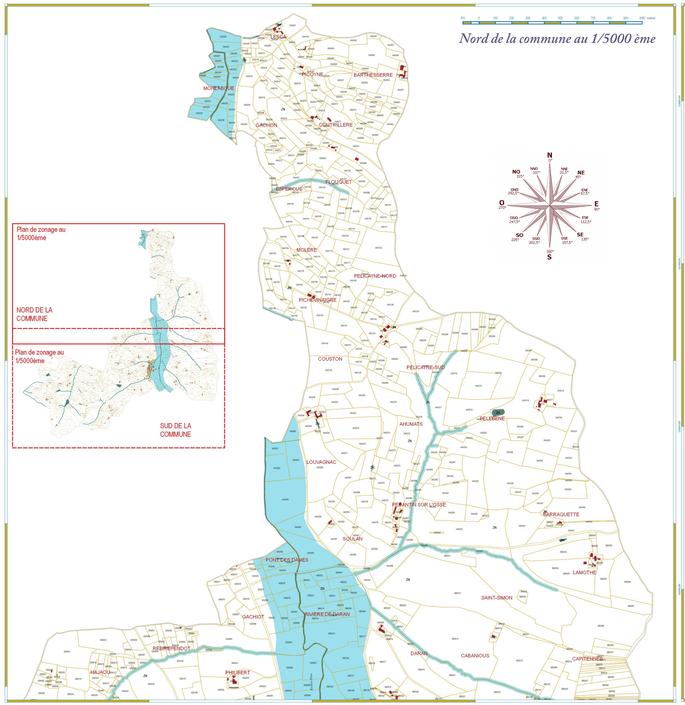

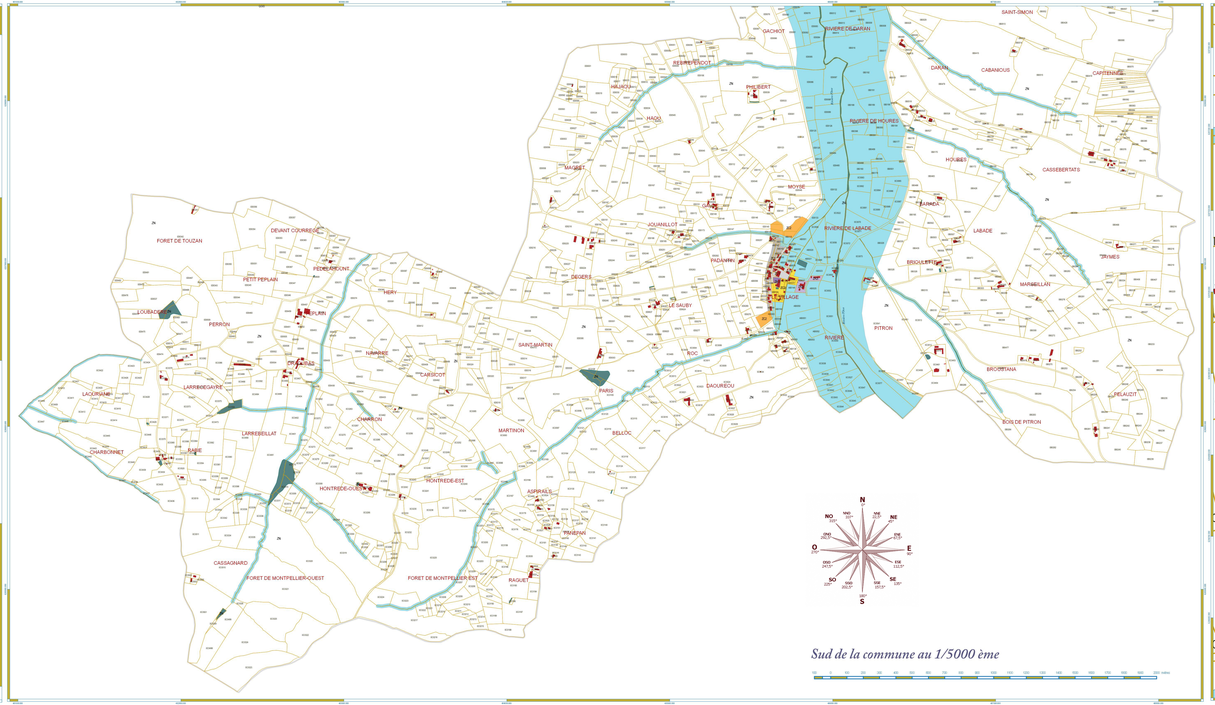

Village au 1/1000 ème

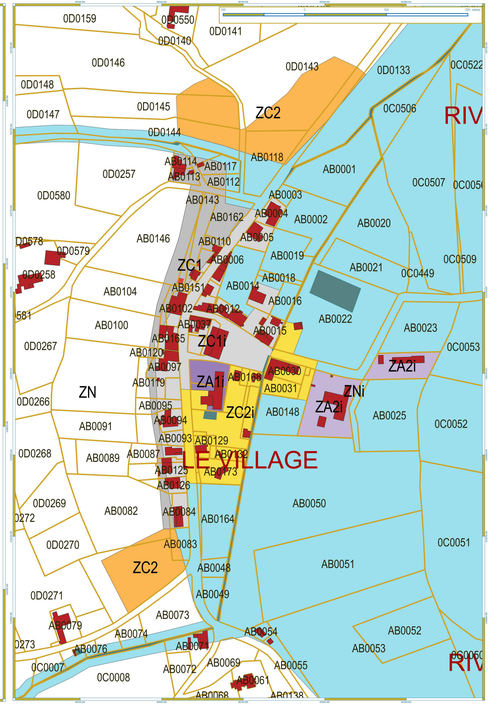

Légende

Zonage de la Carte Communale de RIGUEPEU

ZC1 - Zone ZC1, zone constructible
Dans cette zone, les conditions d'équipement permettent l'implantation de toute construction (à l'exclusion de celles à usage d'activités polluantes, nuisantes ou dangereuses pour le voisinage)

ZC1i - zone constructible inondable
Dans cette zone, les conditions d'équipement permettent l'implantation de toute construction (à l'exclusion de celles à usage d'activités polluantes, nuisantes ou dangereuses pour le voisinage)
Les constructions ne sont admises que sous réserve de la prise en compte du risque d'inondation (article R 111-2 du Code de l'Urbanisme).

ZC2 - zone constructible
sous réserve des équipements
Les constructions (à l'exclusion de celles à usage d'activités polluantes, nuisantes ou dangereuses pour le voisinage) sont admises sous réserve de satisfaire aux conditions d'équipement définies par les Règles Générales d'Urbanisme (notamment les articles R 111-5, R111-6, R 111-8 à R 111-13 du Code de l'Urbanisme).

ZC2i - zone constructible
sous réserve des équipements
Les constructions (à l'exclusion de celles à usage d'activités polluantes, nuisantes ou dangereuses pour le voisinage) sont admises sous réserve de satisfaire aux conditions d'équipement définies par les Règles Générales d'Urbanisme (notamment les articles R 111-5, R111-6, R 111-8 à R 111-13 du Code de l'Urbanisme). Dans le secteur ZC2i les constructions ne sont
admises que sous réserve de la prise en compte du risque d'inondation (article R 111-2 du Code de l'Urbanisme).

ZA1i - Zone ZA1i zone constructible d'activités inondable

ZA2i - Zone ZA2i zone constructible d'activités (sous réserve des équipements inondable

ZN - zone naturelle

ZNi - zone naturelle inondable

COMMUNE DE RIGUEPEU

Carte Communale

ENQUÊTE PUBLIQUE

Début

Fin

PLU approuvé par

LE CONSEIL MUNICIPAL

LE PREFET

Echelle
1/5000ème
Ensemble du territoire
1/5000ème
Village 1/1000ème

Urban32